



Rectorat – DAREIC (dareic-secretariat@ac-orleans-tours.fr)  
Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération  
21 rue Saint-Etienne - 45043 Orléans Cedex 1

## LETTRE DE MISSION

### REFERENT ACADEMIQUE MOBILITE PROFESSIONNELLE

La mission du référent académique pour la mobilité professionnelle s'inscrit dans la politique d'ouverture internationale de l'académie définie par Madame la Rectrice, et mise en œuvre par la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC).

L'enseignant référent académique pour la mobilité professionnelle est chargé, sous l'autorité de la Déléguee Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération, du développement et du suivi des stages en entreprises en Europe des lycéens de bac pro et des étudiants de BTS de l'académie d'Orléans-Tours.

La mission prend en compte les modalités de l'action internationale académique précisées dans le Projet académique.

La mission se développe en référence à la circulaire n° 2011-116 du 03-08-2011 - MEN/DGESCO B3-3/ DREIC parue au BO n° 30 du 25 août 2010, qui précise les modalités de mise en œuvre des périodes de stages en milieu professionnel à l'étranger.

En collaboration étroite avec la DAREIC, l'enseignant référent académique pour la mobilité professionnelle devra :

- **Inform****er, sensibiliser** les équipes éducatives sur les enjeux de la mobilité professionnelle en Europe,
- **Conseiller** les équipes éducatives dans leur projet d'ouverture à l'international,
- **Aider** les établissements dans leur recherche pour identifier un établissement partenaire à l'étranger,
- **Accompagner** les équipes éducatives dans la construction et la mise en place de leur partenariat scolaire,
- **Inform****er** les enseignants sur les outils et les financements permettant de mettre en place des actions de mobilité professionnelle en Europe,
- **Publier** les ressources relatives à la mobilité professionnelle sur les pages Internet de la DAREIC,
- **Valoriser** les actions de mobilité professionnelle en favorisant leur visibilité et leur médiatisation sur les pages du site académique,
- **Participer** aux réunions de rencontre avec les lycées au Conseil Régional,
- **Evaluer** les actions de mobilité professionnelle de l'académie en adressant au Recteur un rapport d'activité comportant des indicateurs chiffrés et des appréciations qualitatives.

#### Moyens :

Dans le cadre de cette mission à la DAREIC le chargé de mission bénéficiera d'une (1) IMP taux 3 et du remboursement de ses frais de déplacements aux différentes réunions et commissions auxquelles il participera, après avoir obtenu l'accord de la DAREIC.